



HAL
open science

Les anciens et nouveaux médias autochtones entre développements socio-culturel et économique

France Aubin, Éric George

► **To cite this version:**

France Aubin, Éric George. Les anciens et nouveaux médias autochtones entre développements socio-culturel et économique. Dynamiques de développement : au carrefour des mondes, actes du colloque EUTIC 2008 Lisbonne, 2009. hal-01623968

HAL Id: hal-01623968

<https://hal.science/hal-01623968>

Submitted on 25 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les anciens et nouveaux médias autochtones entre développements socio-culturel et économique

France AUBIN

Professeure
Département de lettres et de communication sociale
Chercheuse au GRICIS
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boul. des Forges,
C.P. 500
Trois-Rivières, Québec
Canada
G9A 5H7
Tél. : (819) 376 5011 poste 3197
Courriel : france.aubin@uqtr.ca

Éric GEORGE

Professeur
École des médias (Faculté de communication)
Codirecteur du GRICIS
Université du Québec à Montréal
C.P. 8888
Succursale Centre-Ville
Montréal, Québec
Canada
H3C3P8
Tél. : (514) 987 3000 poste 8597
Courriel : george.eric@uqam.ca

Mots-clés : médias autochtones, TIC, Internet, Web, radio, espace public, identité, développement

Introduction

Largement promus par une diversité d'acteurs, les usages des technologies de l'information et de la communication (TIC), appelées aussi nouveaux médias, sont souvent présentés comme étant positifs en soi. Cette valorisation repose sur des *a priori* rarement discutés, comme celui qui associe les usages des TIC au développement économique dans un rapport directement proportionnel. Cette valorisation donne lieu à des comparaisons de type « palmarès » où les régions et pays sont comparés entre eux, classés puis qualifiés « d'en retard » ou « d'en avance », selon le contexte comparatif, dans une course aux usages essentiellement quantitative. Ainsi pouvait-on lire le 20 mars 2008 à la Une du quotidien montréalais *Le Devoir* qu'« en 2007, les Québécois a[vaient] accentué leur présence sur Internet au point d'être désormais en avance sur le reste du Canada en matière d'utilisation de ce mode de communication. » (2008). Pourtant les inégalités socio-économiques demeurent importantes au Québec en termes d'accès à Internet puisque 80% des personnes n'ayant pas dépassé le niveau scolaire primaire et 55% des ménages

déclarant des revenus annuels inférieurs à 20 000\$ (13 000 euros environ) n'ont pas accès au réseau.

La fracture numérique existe donc bel et bien dans nos sociétés riches et en approfondir le diagnostic apparaît urgent. Nous avons choisi de nous pencher plus particulièrement sur les communautés autochtones. Dans la première partie de notre article, nous dresserons un bilan de l'accès à l'Internet dans les communautés autochtones du Canada à partir des données disponibles sur le branchement. Nous réfléchirons également au contenu autochtone sur le réseau et aux politiques associées tant à l'accès qu'au contenu. Mais les nouveaux médias ne sont pas que des outils potentiels de développement économique : ils font désormais partie de l'espace public politique, du moins pour ceux et celles qui ne sont pas affectés négativement par la fracture numérique. Nous verrons comment dans les communautés autochtones du Québec, les nouveaux médias, mais aussi les anciens, sont appelés ou non à jouer ce rôle. La deuxième partie de notre article dressera rapidement le bilan des recherches et entrevues menées jusqu'ici au Québec dans le cadre plus spécifique de notre projet de recherche sur les industries de la culture, de l'information et de la communication financé par le conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) du Canada (2007-2009). Enfin, nous terminerons en évoquant les multiples défis que doivent affronter les anciens et nouveaux médias autochtones au moment où les acteurs politiques dominants imposent le virage de la haute définition.

La disponibilité des TIC pour les autochtones

Posons d'abord que les données relatives à l'accès à l'Internet en milieu autochtone sont peu disponibles : on les trouve difficilement et elles ne sont pas aussi récentes qu'on pourrait le souhaiter puisqu'elles remontent à 2004 et ce, en dépit d'une volonté affichée de produire un état de la question qui soit à jour (Portail des autochtones au Canada, 2004). Cela explique peut-être aussi pourquoi les recherches portant sur le rôle économique ou identitaire des médias se sont surtout intéressées aux technologies comme la radio et la télévision plutôt qu'aux nouveaux médias. Les données disponibles sur l'infrastructure des télécommunications en milieu autochtone canadien indiquent que 70 % des communautés bénéficient d'un accès au réseau Internet dont 20 % à haute vitesse. C'est au Yukon que les données sont les plus élevées à propos de la haute vitesse avec un taux de pénétration de 25%, suite au programme *Le Yukon branché* qui a permis d'augmenter le nombre de communautés branchées. Mais il y a aussi 41 % de communautés non-branchées. Si on s'intéresse aux 406 communautés éloignées (342 des collectivités des Premières nations, 51 inuites et 13 métisses), situées le plus souvent au nord du 55e parallèle ou à plus de 50 km du centre de services le plus proche, ou bien encore non accessibles par la route pendant toute l'année, on constate que le taux d'accès à Internet haute vitesse est de 14 %, tandis que la proportion des collectivités privées d'un accès à Internet est de 37 %. Précisons que la communauté autochtone moyenne comprend moins de 650 habitants.

La fracture numérique apparaît considérable quand on compare ces chiffres avec celui de 85 % représentant les Canadiens vivant dans les lieux où Internet est disponible à haute vitesse. Certes, la moitié de la population autochtone vit en milieu urbain, où la connectivité est plus élevée, mais le rapport sur la connectivité autochtone indique que « la situation financière de la plupart des Autochtones en milieu urbain limite fortement leur capacité de s'abonner aux services Internet et de se procurer le matériel informatique nécessaire. Pour nombre d'entre eux, le seul moyen de consulter Internet est de se rendre dans un des 116 centres d'accueil autochtones. » (Portail des autochtones au Canada, 2004). Notons aussi que dans les cas où les communautés sont branchées, la plupart du

temps, l'accès se limite à celui du bureau du conseil de bande¹. Une telle localisation limite singulièrement les usages.

Les obstacles sont donc multiples : des problèmes de formation, de soutien technique venant s'ajouter aux problèmes d'accès, comme l'ont mentionné certains des intervenants au forum 2006 sur la connectivité en milieu autochtone. Parce qu'il est essentiellement tributaire de programmes de subvention, l'accès au réseau Internet semble en effet précaire et sensible aux changements de gouvernement. Dans ce contexte, certains feront valoir la nécessité soit de travailler avec des partenaires privés, soit de rapatrier un certain pouvoir de dépenser, comme c'est le cas des communautés inuites du Nunavik², où la société Makivik agit comme intermédiaire entre les communautés et les paliers gouvernementaux provincial et fédéral pour mettre sur pied certains programmes de formation ciblés. À la lumière de nos résultats les plus récents, il semble toutefois que les communautés soient plus intéressées par des projets visant la pérennité des anciens médias, notamment la radio, que par celui du Web auquel elles n'ont encore que peu accès. Nous y reviendrons plus loin.

Le contenu autochtone et la politique canadienne

La question du contenu autochtone n'est guère plus simple. S'il est possible d'obtenir du financement pour créer un site Web autochtone, les ressources pour la mise à jour du site ne semblent pas au rendez-vous. Le contenu autochtone en ligne n'est pas négligeable mais bien souvent périmé puisqu'il dépend largement du financement de projets spécifiques. Le projet terminé, la mise à jour du site Web est rarement considérée comme une priorité parmi les activités. Ainsi avons-nous pu observer que ni le site de TNI (Tarqamiut Nipingat Inc.), le réseau radiophonique inuit du Québec, ni le site de la SOCAM (Société de communication Atikamekw-Montagnais), le réseau radiophonique des nations atikamekw et innue, n'étaient à jour au moment de rédiger cet article³. La métaphore de « la vitrine » pour parler du Web s'avère donc on ne peut plus inappropriée car si un site n'est pas à jour, cela ne signifie nullement que l'association qui en était l'auteure, ne soit plus active, comme nous avons pu le constater à quelques occasions. On peut en déduire au moins temporairement que le réseau des réseaux ne constitue pas pour les communautés autochtones l'outil de réseautage tant vanté dans les discours officiels.

Outre l'impact du financement par projet, qui prévoit la mise sur pied de sites Web mais non leur entretien, on peut aussi remarquer que le financement global des industries médiatiques autochtones, comprenant tant les anciens que les nouveaux médias, est affecté par les changements idéologiques entraînés par l'alternance entre les gouvernements libéral et conservateur. Ainsi, il est stipulé dans la loi sur la radiodiffusion de 1991 que « le système canadien de radiodiffusion devrait offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, *au fur et à mesure de la disponibilité des moyens* » (1991)⁴ mais la disponibilité des moyens est une question qui prête à interprétation de sorte qu'il n'est pas possible d'établir une relation directe entre l'état des finances publiques et le financement public des médias autochtones. Dans le cas du réseau TNI, le montant de la subvention accordée par le Ministère du Patrimoine canadien, qui gère les « anciens »

¹ « Le conseil de bande est l'organisme administrateur de la bande. » (Source : http://www.aincinac.gc.ca/pr/pub/wf/trmrslt_f.asp?term=6)

² Une entente de principe sur le gouvernement du Nunavik a été conclue le 5 décembre 2007 par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et la société Makivik. (Source : http://www.nunavikgovernment.ca/fr/archives/nouvelles/le_gouvernement_du_nunavik.html)

³ En fait le site a été mis à jour en octobre 2008 mais ne l'avait pas été pendant des mois. (Source : <http://www.socam.net/informations/>)

⁴ Nos italiques.

médias audiovisuels au Canada, est le même depuis 10 ans alors que les dépenses en équipement ont considérablement augmenté. Même si l'état des finances publiques canadiennes s'est amélioré au cours de la dernière décennie, on observe non pas une amélioration mais une diminution du financement public des médias autochtones. Le financement public ne semble donc pas suivre la règle annoncée dans la loi de 1991, voulant que le financement corresponde à la disponibilité des moyens. Le financement dépend aussi largement des priorités budgétaires des partis politiques au pouvoir.

Il semblerait en fait que l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur en 2006, généralement opposé à l'interventionnisme étatique, ait contribué à fragiliser davantage le financement des médias autochtones ⁵. Outre la non indexation des subventions, les personnes que nous avons rencontrées jusqu'ici pour notre recherche ont évoqué la diminution du montant global des subventions (pour la SOCAM), l'octroi tardif de celle-ci et l'imposition de nouvelles règles rendant, notamment, désormais impossible le remboursement d'intérêts à même les fonds de la subvention (dans le cas de TNI). Notons que le lien entre le parti politique au pouvoir, libéral ou conservateur, et les politiques de communication a déjà été souligné dans le passé et qu'il ne concerne pas uniquement les médias autochtones (Raboy, 2000).

Pour en revenir au « réseau des réseaux », certains projets importants ont tout de même vu le jour. C'est le cas par exemple du Portail des autochtones, né d'une réunion tenue en 1999 et à laquelle participaient le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), les principaux organismes et ministères fédéraux dispensant information et services aux autochtones ⁶, ainsi que six organisations autochtones nationales ⁷. Sur le portail, on peut lire que celui-ci vise plusieurs objectifs, dont ceux de favoriser le développement économique et le gouvernement électronique, les échanges d'idées et le partage des réussites, la vente de produits et de services, ainsi que la promotion du tourisme. Le site comprend, entre autres : un moteur de recherche, la prestation de services en ligne de certains programmes gouvernementaux, des publications en ligne, une base de données des programmes, et un service de dépannage aux utilisateurs. En tout, le Portail indique pointer vers 7 500 liens comprenant de l'information pour les autochtones au Canada.

Notons aussi que le Ministère chargé des Affaires indiennes et du Nord canadien offre la possibilité aux utilisateurs de donner leur opinion sur la pertinence du site et tient compte du nombre de visiteurs ainsi que de l'affluence afin de repérer les programmes et les services les plus visités. Du moins est-ce ce qui est annoncé sur le Portail des autochtones (Questions et réponses), nos efforts répétés pour communiquer avec les responsables s'étant butés à l'absence de réponse. Mentionnons que le portail avait été créé par un gouvernement libéral, dans le cadre plus global d'un engagement visant à faire du Canada l'un des pays les plus branchés au monde et de manière plus spécifique, à travailler avec les autochtones afin de combler le fossé numérique et de s'assurer qu'ils participeraient « pleinement à la nouvelle économie de l'âge de l'information » (Portail des autochtones au Canada, Questions et réponses, s.d.).

⁵ Notre article porte sur les médias audiovisuels mais mentionnons que le gouvernement conservateur de Brian Mulroney avait aboli le programme de communication des autochtones en 1990 visant les médias écrits. Le programme d'accès à des autochtones du Nord à la radiodiffusion, PAANR, lancé en avril 1983 existe toujours. (Source : Historica, Médias des autochtones)

⁶ Développement des ressources humaines Canada (DRHC), Industrie Canada, Santé Canada, Patrimoine Canada, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

⁷ L'Assemblée des Premières Nations, le Ralliement national des Métis, le Congrès des Peuples Autochtones, les Inuit Tapirisat du Canada, l'Association des femmes autochtones du Canada, et le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones.

Développements socio-culturel (identitaire) et politique ou les multiples facettes de l'espace public

Quoi qu'il en soit, on prête beaucoup d'impact aux médias autochtones, anciens et nouveaux. Ils sont tour à tour considérés comme étant au service du développement économique et du développement socio-culturel. Comme nous avons obtenu peu d'informations à ce jour sur le volet économique, nous nous concentrerons ici sur le développement socio-culturel, voire politique des communautés autochtones. Qu'il suffise pour l'instant de noter le rôle particulier d'APTN, le réseau national de télévision autochtone, auprès duquel une grande partie des artisans autochtones du Canada trouvent à diffuser leurs œuvres, créant ainsi une « économie » autour de lui, comme l'a souligné un des participants à notre recherche.

Pour en revenir à l'impact des médias autochtones, ou à leurs rôles, on soulignera au sujet de la radiodiffusion qu'elle favorise les talents autochtones et la création d'un contenu canadien ; et qu'elle établit un moyen d'échanger de l'information entre les autochtones et le reste de la population canadienne, sans compter une capacité d'intervention en cas d'urgence (Portail, forum). Les médias autochtones peuvent aussi être considérés comme autant de moyens permettant de favoriser des représentations positives en participant à la formation des opinions et à la définition des identités. Non seulement les autochtones doivent-ils obtenir un meilleur accès aux médias dominants (*mainstream media*) mais aussi contrôler les médias auxquels ils sont exposés de manière à court-circuiter les images négatives qui pourraient toucher leurs communautés (David, 2004). Les médias audiovisuels servent notamment à la préservation du patrimoine, y compris linguistique puisque moins du tiers des autochtones parlent encore une langue autochtone et que pour plusieurs d'entre eux, il s'agit d'une langue seconde ⁸. Ainsi les réseaux de la SOCAM et de TNI diffusent-ils exclusivement en langues autochtones ⁹. Le réseau APTN diffuse cependant aussi en langues anglaise et française ¹⁰, visant à la fois le public canadien non autochtone et l'ensemble des communautés autochtones, qui parlent rarement plus d'une des cinquante langues autochtones du Canada.

Les médias sont donc vus comme étant partie prenante de l'espace public en ce qu'ils contribuent à la consolidation identitaire et à la création de lien social. Les récits de vie des aînés, les tribunes téléphoniques à la radio, les vidéos illustrant les activités traditionnelles autochtones sont autant d'activités au service de la préservation de la mémoire et de la valorisation des identités. Mais les médias autochtones jouent aussi un rôle politique, en particulier les réseaux radiophoniques. Celui de la SOCAM a été créé précisément dans le but de diffuser « à temps », à l'ensemble des communautés atikamekw et innues les informations relatives aux négociations territoriales avec le gouvernement canadien. Les Inuits du Québec, qui s'étaient fortement opposés au début des années 1970 à l'implantation des médias du « Sud » pour éviter d'accélérer l'acculturation de leur population par l'exposition aux valeurs et langues non autochtones, ont aussi profité d'un réseau pour élaborer leurs stratégies et obtenir en particulier des gains appréciables lors de la signature de la Convention de la Baie James et du Nord québécois en 1975.

⁸ Dans le dernier recensement canadien (2006), 29 % des autochtones ont dit connaître suffisamment une langue autochtone pour tenir une conversation. (Source : <http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/aboriginal/index.cfm>)

⁹ SOCAM: 12,5 heures en montagnais (innu) et 12,5 heures en atikamekw. TNI : 12h en inuktitut.

¹⁰ En fait, APTN ne diffuse que 28 % de ses émissions en langues autochtones : 56 % des émissions sont en anglais et 16 %, en français. (Source : <http://www.aptn.ca/content/view/274/132/>)

Si les autochtones ont compris, après la publication du très controversé Livre blanc sur les affaires indiennes du gouvernement fédéral en 1969, la nécessité de communiquer également avec les non autochtones en recourant à leurs médias en vue d'influencer leur opinion publique au sujet de dossiers qui affectent les uns et les autres (Armitage, 1992), ils ressentent toujours la nécessité de communiquer entre eux en se donnant des moyens de diffusion « interne », c'est-à-dire des médias proprement autochtones pour discuter des enjeux collectifs. Mais cela ne va pas toujours sans mal. La discussion publique des enjeux collectifs est très sensible et touche plus particulièrement les radios locales, très écoutées. Même si elle est rarement mise en réseau, sa diffusion sur les ondes génère en effet des stress importants dans les communautés. Étant donné l'absence de formation professionnelle des artisans des radios locales permettant de filtrer minimalement les échanges de manière à respecter les normes généralement observées en matière de propos calomnieux ou d'atteinte à la réputation, les communautés ressentent un certain malaise à l'idée de s'exprimer publiquement. En revanche, elles souhaitent aussi être informées, ce qui crée chez les artisans de la radio autochtone une tension parfois difficile à assumer, y compris au sein des réseaux qui deviennent alors les représentants de la radio professionnelle – les experts – étant perçus comme plus distants des enjeux et surtout des acteurs locaux.

S'ajoute à cette tension vécue par les professionnels et au malaise vécu par les communautés, un sentiment de frustration à l'égard du mode et des acteurs de la gouvernance imposés par des non autochtones. C'est en partie cette frustration « interne » qui peine à s'exprimer dans les médias alors qu'il a pu être relativement aisé d'en arriver à des positions consensuelles élaborées en réaction aux positions des non autochtones puisque la construction d'un acteur collectif procède souvent d'abord de l'identification d'un pôle oppositionnel.

Pour toutes ces raisons, il semble bien que la fonction identitaire de l'espace public soit plus facile à remplir pour les médias autochtones que la fonction politique, du moins en ce qui concerne les discussions et les décisions qui doivent être prises au sein des communautés. Les réductions apportées au financement public ont également entraîné une réduction d'effectifs et nuisent à la diffusion d'informations *entre* les communautés. Comme le disait une interlocutrice de la SOCAM, « ça fait plusieurs années que le réseau tente de se refaire un réseau ». Par ailleurs, en ce qui a trait aux relations avec les non autochtones, les médias semblent encore jouer un rôle stratégique, ce qui explique, par exemple, que le siège social de la SOCAM soit situé dans le village huron de Wendake, où se trouve également l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador, non loin de la ville de Québec, où siège l'Assemblée nationale du Québec (le gouvernement du Québec).

La situation est bien différente pour le réseau TNI. Outre le fait qu'il n'est pas confronté, comme les autres réseaux autochtones, à la pluralité linguistique et culturelle puisque la quasi-totalité des communautés du Nunavik appartiennent à la même nation (inuite) et parlent la même langue (l'inuktitut), le réseau TNI est plus autonome à la fois par rapport à l'État canadien et par rapport à la gouvernance inuite exercée par la société Makivik. Mais peut-être serait-il plus juste de parler de dépendance distribuée, puisque TNI ne tire encore qu'une faible partie de ses revenus de la publicité (d'ailleurs essentiellement gouvernementale). La majeure partie de ses revenus (environ 60 %) provient de l'État canadien via une subvention annuelle octroyée par Patrimoine Canada et le reste, de la communauté régionale de Makivik, qui agit comme interlocuteur unique des communautés inuites avec l'État fédéral. Néanmoins soucieux de préserver son « indépendance », TNI a refusé d'être assimilé aux revendications territoriales majeures de Makivik et a entrepris de

se libérer de l'emprise de la Société (publique) Radio-Canada en mettant sur pied son propre réseau radiophonique en 2006 avec l'aide du Ministère québécois de la Culture et des communications et de Makivik. TNI a ainsi réussi à faire passer sa programmation quotidienne de 3 à 12 heures. En termes radiophoniques, le réseau TNI a donc apporté au Nunavik une indépendance plus grande que celle que connaissent les communautés inuites du Nunavut, encore largement dépendantes du réseau de radiodiffusion publique CBC North (Radio Canada Nord).

Diversité des logiques économiques : l'identité en déclin, la technologie en hausse

Jusqu'ici, nous avons traité surtout de la fonction identitaire de l'espace public médiatique, qu'on peut rapprocher de la préservation du patrimoine et en partie tournée vers le passé. Nous avons souligné que la fonction politique avait été mieux servie dans le cas de revendications collectives exercées auprès des non autochtones mais qu'elle trouvait difficilement son chemin dans le cas de revendications internes aux communautés en raison des conflits de gouvernance autochtone auquel on pourrait ajouter un rapport historique de domination, notamment culturelle, historiquement exercé par les non autochtones sur les autochtones.

En termes de fonction politique, les développements respectifs de la SOCAM et de TNI offrent un contraste frappant. Alors que les assemblées politiques des communautés atikamekw et innues sont peu ou pas couvertes par les radios locales, qui se contentent dans le meilleur des cas de les diffuser sans analyse politique et qu'elles ne le sont pas du tout par le réseau de la SOCAM en raison de la réduction des effectifs, celles de Makivik sont couvertes par TNI, ce qui peut provoquer à l'occasion certaines frictions avec les acteurs politiques, comme dans le cas des médias professionnels non autochtones. TNI a par ailleurs été très actif dans des projets de formation financés par Makivik en collaboration avec la Commission scolaire Kativik, insistant sur l'importance des médias et faisant valoir stratégiquement le rôle économique de ceux-ci. Deux programmes sur mesure ont ainsi été créés pour les radios locales et pour le réseau régional TNI pour former de nouveaux professionnels issus des communautés inuites.

Sur le plan de la politique canadienne, on constate cependant de la part de l'État fédéral une volonté de réduire le financement public et sans doute y aurait-il lieu, dans de futures recherches, de contextualiser ce retrait apparent de l'État fédéral pour tenir compte des orientations générales des politiques de communication en lien avec le droit à la communication par exemple. Les modifications apportées aux obligations des câblodistributeurs en termes de médias communautaires s'inscrivent peut-être dans la même idéologie, plus favorable au rôle de développement économique qu'au rôle de consolidation identitaire.

Même TNI est confronté à une double articulation en termes de logiques économiques. D'une part, il y a celle qui est liée à la fonction socio-culturelle de la consolidation identitaire, mieux servie selon son directeur par le volet communautaire et en particulier le réseau radiophonique, à toutes fins pratiques destiné uniquement aux communautés inuites mais dont le financement public diminue. D'autre part, il y a la logique d'échange tournée vers les autres nations et vers les non autochtones, surtout servie par la production vidéo, qui vise à faire connaître les Inuits au reste du monde et dont le financement repose en bonne partie sur les programmes de Téléfilm Canada et transite pour l'instant essentiellement par APTN. On peut penser que ce type de productions vidéo comporte une charge politique moindre que les productions audio destinées aux communautés locales. Ce ne serait pas la première fois qu'un financement public essaierait de contenir

l'expression politique autochtone (Historica, Médias des autochtones). Mentionnons également que l'imposition de nouvelles normes techniques visant à répondre au virage HD (haute définition) imposé par l'État canadien à la suite des États-Unis risque de limiter grandement l'expression autochtone en favorisant l'élite, qui peut s'offrir l'équipement adéquat, aux dépens du plus grand nombre. A ce sujet, certains des intervenants que nous avons rencontrés se demandent si les programmes d'accès à la production audiovisuelle ne seraient pas en train de créer une illusion, masquant le nouveau fossé technologique.

Conclusion

Que ce soit en considérant les nouveaux ou les anciens médias, les entreprises médiatiques autochtones sont à la croisée des chemins. Du point de vue économique, elles sont confrontées à une réduction des aides gouvernementales de sorte qu'elles sont condamnées à produire des médias communautaires avec de moins en moins de moyens. Les bienfaits de la mise en réseau d'informations à des fins stratégiques s'évanouissent. De fait, l'hybridité du statut des médias autochtones, mi-communautaires mi-publics, comporte une dose importante de précarité. Pour tenter d'y faire face, les médias autochtones choisiront souvent de combiner différentes logiques, commerciale et à but non lucratif, mais le contexte économique des communautés autochtones rend difficile leur autonomisation par rapport au politique.

Même si TNI s'en tire mieux que les autres grâce à l'autonomisation partielle du gouvernement régional, il est confronté à des problèmes logistiques majeurs, comme celui de l'hébergement ¹¹, qui dépasse largement le rôle des médias mais témoigne de graves problèmes sociaux. Quant au réseau télévisuel APTN, s'il génère une économie comme nous l'avons déjà mentionné, il faut préciser qu'il demeure largement tributaire du financement public (APTN, États financiers) tout en développant des stratégies de marketing visant des publics non autochtones pour leur pouvoir d'achat (APTN, Our viewers). À ce titre, APTN rééditera peut-être le paradoxe de la démocratisation des médias occidentaux, se libérant progressivement de l'emprise étatique pour succomber éventuellement à celle des entreprises via la publicité.

Deux autres facteurs conditionnent le développement des médias autochtones : le premier concerne les nouveaux médias, le second concerne les anciens. Au moment où de nouveaux discours célèbrent l'avènement du Web dit participatif, ou Web 2.0, en le présentant comme une solution à la fracture numérique, la question des droits d'auteur limite dans les faits considérablement la marge de manœuvre des entreprises médiatiques comme APTN, menant actuellement à la mise en ligne de contenus différenciés selon qu'ils soient libres de droits d'auteur (produits par APTN) ou non (production indépendante). Toutefois APTN n'a guère le choix de prendre le virage numérique et invite en conséquence les producteurs à soumettre des productions multiplateformes. TNI, qui accorde la priorité au développement de médias communautaires, en principe moins soumis au virage HD que les autres, du moins au Nord ¹² craint également de devenir un joueur négligeable s'il n'obtient pas le financement nécessaire au renouvellement de l'équipement.

Enfin, et ce n'est pas là le moindre paradoxe auquel les médias autochtones doivent faire

¹¹ Il n'y a pas ou très peu de logement au Nunavik, ce qui rend difficile, voire impossible d'y recruter et d'y installer du personnel. Une bonne partie du travail est donc réalisé à proximité de Montréal, à Dorval, ce qui réduit l'impact de TNI sur le développement proprement local.

¹² Le CRTC prévoit en effet un délai plus important pour le passage à la technologie HD et certains acteurs espèrent qu'il sera possible de s'y soustraire.

face : la fonction identitaire des médias suppose de présenter un front uni vis-à-vis des gouvernements non autochtones, c'est-à-dire de se constituer en acteur politique - alors que les différentes nations autochtones tiennent à affirmer elles aussi la distinction de leurs sociétés respectives. Comme si la tension n'était pas suffisamment forte, les communautés autochtones doivent aussi prouver qu'elles appartiennent et contribuent aux nations québécoise et canadienne, participant d'un sentiment d'unité nationale souvent en porte-à-faux avec leur propre quête d'affirmation (Kébec/Québec).

En somme, les médias autochtones, anciens et nouveaux, obéissant à des logiques économiques diversifiées témoignant de leur statut hybride et ambigu tout comme de la difficile intégration des communautés qu'ils représentent au récit historique de l'enchevêtrement canadien des nations autochtones et non autochtones.

Bibliographie

Affaires indiennes et du Nord Canada

http://www.ainc-inac.gc.ca/qc/aqc/pop_f.html

APTN (Aboriginal Peoples Television Network), États financiers de 2006

http://www.aptn.ca/images/stories/corporatepdfs/Financial/Audited_Statement_08_31_2007.pdf

APTN, Our viewers unmasked

http://www.aptn.ca/sales/our_audience.php

Armitage P. « Les premières nations, les médias et le pouvoir de l'opinion publique », *Anthropologie et sociétés*, vol. 16, no 3, 1992. pp. 77-101

Bouchard D., É. Cardinal et G. Picard, *Kébec/Québec, Cinq siècles d'échanges entre nous*, Montréal, Les intouchables, 2008

David J. Debwe Communications Inc., *Aboriginal Language Broadcasting in Canada. An overview and recommendations to the Task Force on Aboriginal Languages and Cultures, Final Report*, for Aboriginal Peoples Television Network, 26 novembre 2004

Deglise F. « Le Québec numérique s'emballa » dans *Le Devoir* Édition du jeudi 20 mars 2008 <http://www.ledevoir.com/2008/03/20/181355.html>

Évaluation du Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion (PAANR) et du Programme de distribution dans le Nord (PDN)

http://www.pch.gc.ca/progs/em-cr/eval/2003/2003_05/4_f.cfm

Hunter-Courchene Consulting Group Inc., Forum annuel 2006 portant sur la connectivité et les services électroniques autochtones *La connectivité durable comme moteur de croissance socio-économique* Les 13 et 14 mars 2006 Centre de conférences du gouvernement Ottawa (Ontario) Ébauche no 4 – 29 septembre 2006 [www.aboriginalcanada.gc.ca/cac/2006forum/site.nsf/vGraphics/Report/\\$file/National_Forum_Draft_Report_Version_2F.pdf](http://www.aboriginalcanada.gc.ca/cac/2006forum/site.nsf/vGraphics/Report/$file/National_Forum_Draft_Report_Version_2F.pdf)

Ministère de la Justice Canada. Loi sur le conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (L.R., 1985, ch. C-22) <http://lois.justice.gc.ca/fr/C-22/>

Portail des autochtones au Canada, Forum annuel 2006 portant sur la connectivité et les services électroniques autochtones

<http://www.autochtonesauCanada.gc.ca/cac/2006forum/site.nsf/fr/index.html>

Portail des autochtones au Canada, Questions et réponses

[http://www.aboriginalCanada.gc.ca/abdt/lookups/graphics.nsf/vDownload/d247_q&a_fre.pdf/\\$file/d247_q&a_fre.pdf](http://www.aboriginalCanada.gc.ca/abdt/lookups/graphics.nsf/vDownload/d247_q&a_fre.pdf/$file/d247_q&a_fre.pdf)

Portail des autochtones au Canada, Rapport de 2004 sur l'infrastructure de connectivité des collectivités autochtones <http://www.autochtonesauCanada.gc.ca/connectivite>.

Raboy M. avec la collaboration de G. Grimard, *Les médias québécois : presse, radio, télévision, inforoute*. Montréal, Éditions G. Morin, 2000.

Robert J. L'encyclopédie canadienne Historica, Médias des autochtones

<http://www.theCanadianencyclopedia.com/PrinterFriendly.cfm?Params=f1ARTf0005643>

Smith G. et Consilium, 2004, *Perspective des radiodiffuseurs autochtones concernant la politique de radiodiffusion*, Rapport présenté aux responsables du Programme d'accès des Autochtones du Nord à la radiodiffusion (PAANR), Ministère du Patrimoine canadien

Statistiques Canada « Peuples autochtones du Canada en 2006 : Inuits, Métis et Premières nations », *Recensement de 2006*

<http://www.statcan.ca/bsolc/francais/bsolc?catno=97-558-XWF2006001>